



Déposé le 21.04.15

Scanné le \_\_\_\_\_

15.INT-378

*Indespellation intitulée*

## Loi sur les auberges et débit de boissons : la LADB est-elle une auberge espagnole ?

Le Grand Conseil a interdit en janvier la vente à l'emporter de la bière et des alcools forts en laissant le choix aux communes de l'appliquer dès 20h ou 21h, mais en faisant du vin une exception. Le 15 avril dernier, la Municipalité de Lausanne a annoncé qu'elle interdirait la vente à l'emporter de TOUS les alcools dès 20 h y compris le vin. Pour ce faire, elle proposera au Conseil communal de modifier le règlement municipal sur les heures d'ouverture des magasins.

Les élus lausannois partisans de mesures liberticides votées au début de cette année avaient plaidé pour des mesures uniformes sur tout le territoire cantonal. Maintenant que le parlement vaudois les a votées, voici que les initiateurs de ces mesures décident de faire une exception lausannoise sous prétexte que les problématiques sont différentes entre Lausanne et les autres communes».

Si la mesure est légale c'est que le Conseiller d'Etat Philippe Leuba aura trompé le Grand Conseil lors des débats. Nous avons pourtant averti le parlement des incohérences de ce texte. Cette situation n'est pas étonnante car à force de bricolages et d'interprétations douteuses, le détournement de la volonté du parlement était quasi inévitable, même si dans ce cas la ficelle paraît très grosse.

Dans ce contexte, nous demandons au gouvernement les éclaircissements suivants :

1. Quelle appréciation le Conseil d'Etat porte-t-il sur les déclarations du municipal Marc Vuilleumier qui justifie la décision de la Municipalité de Lausanne en affirmant au quotidien 24 Heures que les travaux du parlement ont été contradictoires et confus ?
2. Le Conseil d'Etat estime-t-il que la Loi sur les auberges et débit de boissons est un texte de loi que les communes peuvent choisir d'interpréter à leur guise selon ce qui les arrange, une sorte d'auberge espagnole ou l'on voit que ce que l'on souhaite voir ?
3. Certes, la loi permet aux communes d'interdire la vente à l'emporter pendant une partie des heures d'ouverture des magasins, mais est-il légal d'utiliser pour une application générale un article prévu pour des cas particuliers ?

Jérôme Christen, le 20 avril 2015

*Développement souhaité*

## Liste des députés signataires – état au 21 avril 2015

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothélio Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmolin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durrussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 21 avril 2015

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Schaller Graziella
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Probst Delphine	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Treboux Maurice
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Uffer Filip
Meldem Martine	Rey-Marion Ailette	Ventzelos Vassilis
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Laurent	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Züger Eric